

2^{ème} SEANCE DU 13 MAI 2025Date de 2^{ème} convocation : 7 mai 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D017_BIODIV

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 6 mai 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 30 avril 2025. A l'ouverture de la séance, le quorum n'étant pas atteint, le Président informe que l'assemblée ne peut pas délibérer. Il est décidé de fixer un 2^{ème} comité dans les délais légaux. Une 2^{ème} convocation avec le même ordre du jour a été envoyée le 7 mai 2025 à tous les délégués titulaires et suppléants. Le mardi 13 mai 2025 à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni une 2^{ème} fois en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, qui a rappelé que l'assemblée pouvait valablement délibérer sans condition de quorum.

Étaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, GRALL Yoann, GODEFROY Rosiane, RETUREAU Pascal (suppléant), ROBIN Jean-Pierre (suppléant)

A donné pouvoir : CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, PETRARU Cyril représenté par BRIAND Pascale

Étaient excusés (titulaires) : BUTON Didier, CARRARA Patricia, GISBERT Thomas, PARRAIS Philippe, PIPAUD Vincent

Étaient absents (titulaires) : CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Elu secrétaire de séance : BATARD Yves

Nombre de délégués – 2^{ème} convocation

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
23	7	16	2	9

OBJET :

BIODIVERSITE – Convention financière 2025 et 2026 relative à l'animation du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »

Le Président expose :

Dans ses missions statutaires, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) est habilité à assurer l'animation du Comité de pilotage Natura 2000 et Ramsar sur les sites Natura « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » (FR5200653 et FR5212009) et à être la structure porteuse et animatrice des outils contractuels disponibles sur le site Natura 2000 (mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000, charte Natura 2000, LIFE...).

Le 14 décembre 2023, le Comité de pilotage du site Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier* » a reconduit le SMBB, en tant que structure animatrice des deux Documents d'Objectifs du site Natura 2000 (ZPS et ZCS) pour 3 ans (jusqu'à fin 2026).

Cette animation du site Natura 2000 bénéficie de financement via la signature de deux conventions (Etat et FEDER) pour les missions suivantes :

- L'animation des contrats et des chartes Natura 2000, du montage du projet à sa réalisation.
- L'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.
- La communication et la sensibilisation des acteurs et du grand public.
- La mise en œuvre d'actions en lien avec les Documents d'Objectifs du site Natura 2000.
- L'assistance aux porteurs de projets dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 et le lien avec les services de l'Etat.
- Le suivi scientifique et l'amélioration des connaissances (études...).
- Le soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.
- La gestion administrative et financière de l'animation du site.
- Toutes autres actions pouvant concourir à la préservation des habitats et espèces du site Natura 2000.
- L'animation du site Ramsar.

Les conventions Région et FEDER sont arrivées à échéance au 31 décembre 2024.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire est le gestionnaire des deux fonds Etat et FEDER. Pour mettre en œuvre les missions mentionnées ci-dessus en 2025 et 2026, il est prévu les dépenses prévisionnelles suivantes :

- Des frais liés à la masse salariale (190 200 €) pour :
 - o 1,3 ETP chargées de mission Natura 2000
 - o 0,2 ETP administratif/communication,
 - o 0,3 ETP chargé de mission agro-environnement,
 - o La mission d'ambassadeur du littoral (2 CDD à temps plein sur 2 mois en 2025 et 2026),
 - o Un renfort pour la campagne agricole MAEC en 2026 (1 CDD à temps plein sur 2 mois),
- Des prestations de services pour réaliser :
 - o Les plans de gestion préalables à la contractualisation des MAEC par les agriculteurs (9 000 € TTC),
 - o Des actions de communication (frais pour la soirée Ramsar, outils) : 11 000 € TTC.
- Des coûts indirects pour le SMBB (forfait : 15% de la masse salariale soit 28 5730 €).
- Une convention collaborative avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire pour l'animation agricole des MAEC sur les deux années (106,5 jours de conseiller agricole et assistante + coûts indirects pour un montant prévisionnel total de 29 612,50 €).

Pour ce dernier point, l'opération collaborative avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire se justifie pour l'animation agricole des MAEC compte tenu du délai restreint pour conduire l'animation (terminée avant mi-mai de chaque année), du nombre d'agriculteurs concernés et de la nécessité d'apporter une expertise agricole dont dispose la Chambre.

Les dépenses prévisionnelles et son plan de financement pour 2025 et 2026 s'établissent comme suit :

Structures	Types de dépenses	Montant prévisionnel 2025 et 2026	Plan de financement	
			Région (Etat)	FEDER
SMBB (structure chef de file)	Masse salariale	190 200,00 €	95 100,00 €	95 100,00 €
	Prestations de services	9 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
	Communication	11 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
	Coût indirects (15% de la masse salariale)	28 530,00 €	14 265,00 €	14 265,00 €
Sous-total SMBB		238 730,00 €	119 365,00 €	119 365,00 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (convention partenariale)	Masse salariale	25 750,00 €	12 875,00 €	12 875,00 €
	Coût indirects (15% de la masse salariale)	3 862,50 €	1 931,25 €	1 931,25 €
Sous-total Chambre d'agriculture Pdl		29 612,50 €	14 806,25 €	14 806,25 €
TOTAL		268 342,50 €	134 171,25 €	134 171,25 €

Le plan de financement prévoit la prise en charge à 100 % (50% Région et 50% FEDER) soit pour chaque financeur un montant prévisionnel de 134 171,25 €, perçu par la structure chef de file et dont une partie reversée au partenaire au prorata des dépenses réelles réalisées.

Le Comité syndical,

Vu la décision du Comité de pilotage du site Natura 2000 du 14 décembre 2023 portant renouvellement pour 3 ans du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB), en tant que structure animatrice des sites Natura/Ramsar « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » (FR5200653 et FR5212009) ;

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- Accepte le portage de l'opération : Animation du site Natura 2000 « *Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » en tant que bénéficiaire chef de file du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Autorise le Président à signer les conventions financières Région et FEDER sur les bases présentées ci-dessus ;
- Approuve la mise en œuvre de l'opération collaborative sur l'animation MAEC avec pour partenaire la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire qui assurera l'animation agricole des MAEC à enjeu Biodiversité ;
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire sur l'opération « Animation des MAEC à enjeu Biodiversité » ;
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents à cette opération au nom du partenariat, en tant que chef de file, et à solliciter les financements auprès du Conseil régional des Pays de la Loire selon les modalités précisées ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



2^{ème} SEANCE DU 13 MAI 2025
Date de 2^{ème} convocation : 7 mai 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D018_MA

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 6 mai 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 30 avril 2025. A l'ouverture de la séance, le quorum n'étant pas atteint, le Président informe que l'assemblée ne peut pas délibérer. Il est décidé de fixer un 2^{ème} comité dans les délais légaux. Une 2^{ème} convocation avec le même ordre du jour a été envoyée le 7 mai 2025 à tous les délégués titulaires et suppléants. Le mardi 13 mai 2025 à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni une 2^{ème} fois en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, qui a rappelé que l'assemblée pouvait valablement délibérer sans condition de quorum.

Étaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, GRALL Yoann, GODEFROY Rosiane, RETUREAU Pascal (suppléant), ROBIN Jean-Pierre (suppléant)

A donné pouvoir : CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, PETRARU Cyril représenté par BRIAND Pascale

Étaient excusés (titulaires) : BUTON Didier, CARRARA Patricia, GISBERT Thomas, PARRAIS Philippe, PIPAUD Vincent

Étaient absents (titulaires) : CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Elu secrétaire de séance : BATARD Yves

Nombre de délégués – 2^{ème} convocation

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
23	7	16	2	9

OBJET : MILIEUX AQUATIQUES – Attribution du marché de travaux de restauration morphologique du Taizan

Le Président expose :

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau, il est prévu la réalisation de la restauration morphologique du ruisseau du Taizan pour un montant estimé de 311 505 € HT. Une consultation a été lancée fin d'année 2024 et se décompose en 3 tranches :

Tranches	linéaire
Ferme : Les Lassières à la D948	4 540 mètres
Optionnelle 1 : La Vallée	530 mètres
Optionnelle 2 : le Marais blanc	605 mètres
total	5 675 mètres

Ces travaux intègrent les aménagements suivants :

- la restauration du matelas alluvial du Taizan incluant la réalisation d'un lit d'étiage sinueux
- la restauration de la continuité écologique au droit de deux petits seuils en bois
- la réfection d'une portion de berge effacée par les crues
- la réfection d'une portion de berge dégradée
- le talutage d'une berge en pente douce

L'objectif des travaux est de retrouver un bon fonctionnement du cours d'eau, de participer à l'amélioration de la qualité de l'eau et répondre aux objectifs et engagements de la France en matière de bon état écologique des masses d'eau. Les travaux concernent la masse d'eau de surface FRGR2052 : Le grand étier de Sallertaine et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer avec pour objectif l'atteinte d'un bon potentiel en 2027.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée en application des articles L2123-1et R2123-1 du code de la commande publique le 17 décembre 2024 pour une remise des offres au plus tard le 21 février 2025 à 16h00. Trois offres ont été reçues dans les délais.

Le rapport d'analyses des offres a été présenté à la Commission Milieux aquatiques « Sallertaine » le 24 avril 2025.

L'offre du candidat 1 a été classée offre irrégulière pour motif de non-respect des clauses relatives à la réalisation des travaux depuis le cours d'eau et au traitement de la ripisylve malgré les éléments demandés.

Le résultat de l'analyse des offres est le suivant :

Candidat		Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3
Prix des prestations	Note/60	-	56	60
Valeur technique analysée selon les sous-critères	Note/40	-	37	37.5
Note totale	100	-	93	97,5
Classement des offres		Offre irrégulière	2	1

La Commission propose de retenir le candidat 3 : CURAGE DRAGAGES ET SYSTEME (CDES), dont l'offre financière est la suivante :

Tranches	Montant estimé HT
Ferme : Les Lassières à la D948	160 263,40 €
Optionnelle 1 : La Vallée	105 886,00 €
Optionnelle 2 : le Marais blanc	29 815,50 €
Total estimé HT	295 964,90€

Sous-réserve que le candidat retenu produise les pièces administratives (conformément au règlement de consultation), dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la réception de la demande faite par SMBB.

Le Comité Syndical,

Vu la consultation lancée en début d'année 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis de la Commission Milieux aquatiques « BV Sallertaine » du 24 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Attribue le marché à l'entreprise CURAGE DRAGAGES ET SYSTEMES (CDES), sous réserve de transmission de toutes les pièces administratives prévues dans le règlement de la consultation, pour un montant estimé de :

Tranches	Montant estimé HT
Ferme : Les Lassières à la D948	160 263,40 €
Optionnelle 1 : La Vallée	105 886,00 €
Optionnelle 2 : le Marais blanc	29 815,50 €
Total estimé HT	295 964,90€

- Autorise le Président à signer les pièces relatives à l'exécution du marché dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

52 rue du Port

-5230 BEAUVOIR-SUR-MER

Tél : 02 51 39 55 62

act@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON



2^{ème} SEANCE DU 13 MAI 2025Date de 2^{ème} convocation : 7 mai 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D019_MA

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 6 mai 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 30 avril 2025. A l'ouverture de la séance, le quorum n'étant pas atteint, le Président informe que l'assemblée ne peut pas délibérer. Il est décidé de fixer un 2^{ème} comité dans les délais légaux. Une 2^{ème} convocation avec le même ordre du jour a été envoyée le 7 mai 2025 à tous les délégués titulaires et suppléants. Le mardi 13 mai 2025 à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni une 2^{ème} fois en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, qui a rappelé que l'assemblée pouvait valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, GRALL Yoann, GODEFROY Rosiane, RETUREAU Pascal (suppléant), ROBIN Jean-Pierre (suppléant)

A donné pouvoir : CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, PETRARU Cyril représenté par BRIAND Pascale

Etaient excusés (titulaires) : BUTON Didier, CARRARA Patricia, GISBERT Thomas, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent

Etaient absents (titulaires) : CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Elu secrétaire de séance : BATARD Yves

Nombre de délégués – 2^{ème} convocation

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
23	7	16	2	9

OBJET :

MILIEUX AQUATIQUES – Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration morphologique du Taizan

Le Président expose :

Afin d'assurer les missions de visa des documents à transmettre par le titulaire du marché de travaux pendant la phase de préparation, de direction de l'exécution des travaux de la tranche ferme et d'assistance aux opérations de réception, le recrutement d'un maître d'œuvre est nécessaire pour la bonne exécution des travaux de restauration morphologique du ruisseau du Taizan.

S'ajoutent des missions spécifiques suivantes, qui pourraient être réalisées par le prestataire :

- Mise à jour du porté à connaissance suite aux résultats des inventaires faune flore réalisés au printemps et éventuelle adaptation des travaux suite aux recommandations des services de l'état,
- Complétude des conventions avec les propriétaires,
- Négociation avec les propriétaires pour la signature des conventions.

Cette prestation est estimée à 30 000€ HT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents, décide :

- de lancer une consultation en procédure restreinte ;
- d'attribuer le marché au prestataire le mieux-disant suivant les critères suivants : 60% : prix et 40% : technique ;
- d'autoriser le Président à signer le marché et l'ensemble des pièces relatives à son exécution dans la limite des crédits budgétaires ;
- de donner au Président toutes les autorisations et délégations utiles à ce sujet.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures


Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 52 rue du Port
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél : 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
 de la Baie de Bourgneuf,
 Monsieur Jean-Yves BILLON

2^{ème} SEANCE DU 13 MAI 2025
Date de 2^{ème} convocation : 7 mai 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D020_MA

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 6 mai 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 30 avril 2025. A l'ouverture de la séance, le quorum n'étant pas atteint, le Président informe que l'assemblée ne peut pas délibérer. Il est décidé de fixer un 2^{ème} comité dans les délais légaux. Une 2^{ème} convocation avec le même ordre du jour a été envoyée le 7 mai 2025 à tous les délégués titulaires et suppléants. Le mardi 13 mai 2025 à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni une 2^{ème} fois en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, qui a rappelé que l'assemblée pouvait valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, GRALL Yoann, GODEFROY Rosiane, RETUREAU Pascal (suppléant), ROBIN Jean-Pierre (suppléant)

A donné pouvoir : CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, PETRARU Cyril représenté par BRIAND Pascale

Etaient excusés (titulaires) : BUTON Didier, CARRARA Patricia, GISBERT Thomas, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent

Etaient absents (titulaires) : CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Elu secrétaire de séance : BATARD Yves

Nombre de délégués – 2^{ème} convocation

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
23	7	16	2	9

OBJET : MILIEUX AQUATIQUES – Demande de subventions pour les travaux de restauration morphologique du Taizan

Le Président expose que les coûts et le plan de financement prévisionnels de la restauration morphologique du ruisseau du Taizan, prévue en 2025, pour la tranche ferme, s'établissent comme suit :

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU RUISSEAU DU TAZAN							
DEPENSES			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet		Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide	Taux de l'aide	Montant de la contribution attendue
maîtrise d'œuvre	30 000,00 €	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	190 263,8 €	Subvention	50%	95 131,90 €
travaux	160 263,80 €	HT	Conseil Départemental de Vendée	190 263,8 €	Subvention	30%	57 079,14 €
Total des dépenses HT	190 263,80 €						
TOTAL DES DEPENSES TTC	228 316,56 €		Total des ressources externes				152 211,04 €
			FCTVA prévisionnel (N+1)				33 905,01 €
			part résiduelle à la charge de CC Challans Gois Communauté				42 200,51 €
			TOTAL DES RECETTES				228 316,56 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- Valide le plan de financement présenté ;
- Autorise le Président à solliciter les subventions pressenties telles que présentées ;
- Donne au Président toutes délégations et autorisations nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures **Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**



52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

2^{ème} SEANCE DU 13 MAI 2025Date de 2^{ème} convocation : 7 mai 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D021_MA

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 6 mai 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 30 avril 2025. A l'ouverture de la séance, le quorum n'étant pas atteint, le Président informe que l'assemblée ne peut pas délibérer. Il est décidé de fixer un 2^{ème} comité dans les délais légaux. Une 2^{ème} convocation avec le même ordre du jour a été envoyée le 7 mai 2025 à tous les délégués titulaires et suppléants. Le mardi 13 mai 2025 à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni une 2^{ème} fois en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, qui a rappelé que l'assemblée pouvait valablement délibérer sans condition de quorum.

Étaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BRIAND Pascale, GRALL Yoann, GODEFROY Rosiane, RETUREAU Pascal (suppléant), ROBIN Jean-Pierre (suppléant)

A donné pouvoir : CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, PETRARU Cyril représenté par BRIAND Pascale

Étaient excusés (titulaires) : BUTON Didier, CARRARA Patricia, GISBERT Thomas, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent

Étaient absents (titulaires) : CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Elu secrétaire de séance : BATARD Yves

Nombre de délégués – 2^{ème} convocation

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
23	7	16	2	9

OBJET : MILIEUX AQUATIQUES – Attribution du marché de travaux de restauration sur le bassin versant du Falleron

Le Président expose :

En 2024, les travaux programmés en 2025 dans le cadre du Contrat territorial Eau, ont été discutés avec les riverains des sites. Sur la base des négociations, un cahier des charges a été établi et une consultation a été lancée en février 2025 pour la réalisation des travaux suivants :

Lot	Tranche	Objet du lot	Détail	Communes d'intervention
1	ferme	Travaux entretien et restauration morphologiques	1380 mètres	Falleron, Grand'Landes, La Garnache et Villeneuve-en-Retz
	optionnelle		50 mètres	Grand'Landes
2	ferme	Continuité écologique	Pose d'un pont-cadre	La Garnache

L'objectif des travaux de restauration est d'améliorer la qualité des habitats du lit et des berges en réduisant au maximum les altérations engendrées notamment par les travaux hydrauliques antérieurs et le colmatage sédimentaire des substrats en provenance des ruissellements du bassin versant et du piétinement des bovins.

La pose d'un pont-cadre vise notamment l'amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et le retour à une dynamique écologique et hydromorphologique naturelle du réseau hydrographique.

A la date limite de remise des offres, le mercredi 2 avril 2025 à 16h, les offres reçues sont les suivantes :

Ordre d'arrivée des plis	Offre lot 1
Candidat 1	X
Candidat 2	X
Candidat 3	X

Ordre d'arrivée des plis	Offre lot 2
Candidat 1	X
Candidat 2	X
Candidat 3	X
Candidat 4	X
Candidat 5	X

La candidature du candidat n°1 n'a pas été retenue car elle ne présente pas les capacités minimales demandées dans le règlement de consultation.

Le rapport d'analyses des offres a été présenté à la Commission Milieux aquatiques Falleron le 28 avril 2025.

Le résultat de l'analyse des offres pour le lot n°1 est le suivant :

	NOTE / 40 PTS	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3
TOTAL TECHNIQUE / 40	40	0	17	39,5
TOTAL PRIX TRANCHE FERME + OPTION / 60	60	0	34	60
TOTAL NOTE TRANCHE FERME + OPTION / 100	100	0	51	99,5

La Commission propose de retenir le candidat 3 : CURAGE DRAGAGES ET SYSTEME (CDS), pour un montant estimé de :

Tranches	Montant estimé HT
Ferme	189 251,40 €
Optionnelle 1	25 999,10 €
Total estimé HT	215 250,50 €

Sous-réserve que le candidat retenu produise les pièces administratives (conformément au règlement de consultation), dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la réception de la demande faite par SMBB.

Le résultat de l'analyse des offres pour le lot n°2 est le suivant :

	NOTE	CANDIDAT1	CANDIDAT2	CANDIDAT3	CANDIDAT4	CANDIDAT5
TOTAL NOTE TECHNIQUE /40	40	0	37	38	22	39,5
TOTAL NOTE PRIX SOLUTION BASE /60	60		60	39	56	53
TOTAL SOLUTION DE BASE / 100	100		97	77	78	92,5

La Commission propose de retenir le candidat 2 : ASA TP travaux publics (85), pour un montant estimé de 41 595 € HT, et sous-réserve que le candidat retenu produise les pièces administratives (conformément au règlement de consultation), dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la réception de la demande faite par SMBB.

Le comité syndical,

Vu la consultation lancée en début d'année 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis de la Commission Milieux aquatiques « BV Falleron » du 28 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- Attribue le marché pour :
 - o **Le lot 1 à l'entreprise CURAGE DRAGAGES ET SYSTEMES (CDES)**, après réception des pièces administratives prévues dans le règlement de la consultation, pour un montant de :

Tranches	Montant estimé HT
Ferme	189 251,40 €
Optionnelle 1	25 999,10 €
Total estimé HT	215 250,50 €

- o **Le lot 2 à l'entreprise ASA TP travaux publics**, après réception des pièces administrative prévues dans le règlement de la consultation, pour un montant estimé de 41 595 € HT.
- Autorise le Président à signer les pièces relatives à l'exécution des lots 1 et 2 du marché dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

